



## Fiche de données de sécurité

Suivant les règlements (CE) N° 1907/2006 & (CE) N° 1272/2008

Numéro de FDS TR109

Date de création 10 January 1991

Date de la dernière révision 21 February 2022

### 1 - Identification du produit et de la société

#### a - Identifiant du produit utilisé sur l'étiquette

**Tradenames:** EXPANDED VERMICULITE FINES, EXPANDED VERMICULITE GRANULES

#### b - Identification du produit

COATING REFACTAIRE ET CIMENTS

#### c - Utilisation du produit

Isolant, absorbant et amortissant

#### d - Fabricant/fournisseur

<b>Morgan Thermal Ceramics Canada</b> 185 Walkers Line Burlington, Ontario L7M 1L1 CANADA (PHONE: 905-335-3414)	<b>Morgan Thermal Ceramics</b> Thermic Refractories Plant P.O. Box 138 115 E Mound Street Girard, IL 62640 (PHONE: 217-627-2101)
---	---

#### e -

Pour plus d'information sur le programme de suivi des produits ou en cas d'urgence:

Hotline - 1-800-722-5681

Fax 1 706-560-4054

Pour obtenir d'autres fiches de données de sécurité ou pour s'assurer que cette version est la plus récente pour le produit concerné, consultez notre site Internet [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com) ou écrire à [MT.NorthAmerica@morganplc.com](mailto:MT.NorthAmerica@morganplc.com)

### 2 - Identification des dangers

#### a - Classification des produits chimiques conformément au paragraphe (d) de la norme §1910.1200

Non classé. Lire la fiche signalétique complète.

#### b - Terme d'avertissement, déclaration(s) de danger, symbole(s) et mise(s) en garde conformément au paragraphe (f) de la norme §1910.1200

Aucun.

#### En cas d'urgence

Peut causer une légère irritation mécanique des yeux, du nez et/ou de la gorge. Les conditions préexistantes peuvent être aggravées par l'exposition.

#### c - Effets chroniques

#### d - Règle relative au mélange

Sans objet.

### 3 - Composition / Information sur les composants

COMPOSANTS	NUMERO CAS	% EN POIDS
Vermiculite	01318-00-9	100

#### b -

(Voir section 8 " Contrôle de l'exposition/Protections individuelles)

#### d - Impuretés et additifs stabilisants

Sans objet.

### 4 - Premiers secours

#### a - Descriptions des mesures requises, sous-divisées selon les différentes voies d'exposition, c'est-à-dire, inhalation, contact cutané et oculaire, et ingestion

##### Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau à température durant au moins 15 minutes.

##### Peau

Laver les zones atteintes à l'eau et au savon. Après lavage une crème ou une lotion pour la peau peut être utile.

##### Voies respiratoires

En cas d'inflammation ou de douleur du nez ou de la gorge déplacer la personne à l'air libre, dans une zone sans poussière. (Voir section 8 pour plus d'informations sur la manière de réduire l'apparition des irritations des voies respiratoires causées par l'exposition).

##### Voies gastro-intestinales

left intentionally blank

#### c - Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

## 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

### a - Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux avoisinants.

### c - Codes NFPA

Inflammabilité: 0 Santé: 0 Réactivité: 0 Spécial: 0

### b - Dangers NFPA inhabituels

Aucun

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### a -

Éviter de générer de la poussière. Fournir des équipements de protection respiratoire si nécessaire (Voir section 8). Suivre les procédures habituelles de nettoyage. Lorsque cela est possible utiliser un aspirateur équipé d'un filtre HEPA pour éliminer les déchets. S'il est nécessaire de balayer utiliser un agent antipoussière et placer les déchets dans un conteneur fermé. Éviter de mettre en oeuvre des procédures pouvant contaminer l'eau.

### b -

left blank intentionally

## 7 - Manipulation et stockage

### a - Manipulation

Limiter l'utilisation d'outils mécanisés s'ils ne sont reliés à un système d'aspiration. Utiliser des outils à main quand c'est possible. Nettoyer la zone de travail fréquemment à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre HEPA ou balayer après avoir humidifié afin de limiter l'accumulation de débris. Ne pas utiliser d'air comprimé pour le nettoyage.

### b - Conteneurs vides

Stockage: Ce produit est stable dans toutes les conditions de stockage. Stocker dans l'emballage d'origine dans un endroit sec. Maintenir le conteneur fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser l'emballage.

### Entreposage

L'emballage du produit peut contenir des résidus. Ne pas réutiliser

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

### a - Valeurs limites d'exposition/Tableau de recommandations

Il n'existe aucune PEL spécifique de l'OSHA et de TLV spécifique de l'ACGIH pour la vermiculite. Les normes d'hygiène industrielle et les limites d'exposition professionnelle varient selon les pays et les juridictions locales et nationales. Communiquer avec l'employeur afin de déterminer quels niveaux d'exposition s'appliquent à l'installation.

### b - Mesures techniques

Il est prudent de réduire l'exposition aux poussières alvéolaires à un niveau aussi faible que techniquement possible par l'utilisation de systèmes de ventilation et des équipements de collecte de la poussière. Des équipements efficaces pour le contrôle de la poussière existent sur le marché. Ces équipements incluent des systèmes de captation de la poussière, des systèmes de collecte de la poussière, des tables avec ventilation par dessous, des outils et équipements munis de système de captation à la source. Pour plus d'information contactez notre Hotline Thermal Ceramics "Programme de suivi des produits" au 800-722-5681.

### c - Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

#### EPI - Peau

Utiliser des vêtements amples à manches longues, des gants et une protection de la tête suivant nécessité afin de prévenir une irritation de la peau.

#### EPI - Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux suivant nécessité.

#### EPI - Voies respiratoires

Quand il n'est pas possible par des mesures techniques de réduire la concentration en fibres et en poussières dans l'ambiance de travail, les salariés sont encouragés à mettre en oeuvre de bonnes pratiques combinées avec l'utilisation avec une protection respiratoire.

Se conformer aux standards sur la protection respiratoire 29 CFR 1910.134 et 29CFR1926.103 de l'OSHA pour les dangers particuliers ou les concentrations dans l'air ambiant au travail. Pour des informations à jour concernant le choix de protections respiratoires contacter votre fournisseur.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

Odeur et apparence	Solide multi-couche gris sans odeur
b - Odeur	Not applicable
c - Seuil de l'odeur	Not applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	2400°F
Point d'ébullition	Non applicable
g - Point d'inflammabilité	Not applicable
h - Taux d'évaporation	Not applicable
i - Inflammabilité	Not applicable
j - Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Not applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur (Air=1)	Non applicable
Solubilité dans l'eau (%)	Négligeable
Gravité spécifique	0.1 - 0.15
o - Coefficient de partage : n-Octanol/eau	Not applicable
p - Température d'auto-inflammabilité	Not applicable
q - Température de décomposition	Not applicable
r - Viscosité	Not applicable

## 10 - Stabilité et réactivité

### a - Stabilité chimique

Aucun

### b - Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales d'utilisation.

### Polymérisation dangereuse

Aucun

### d - CONDITIONS A EVITER

Aucun

### e - MATERIAUX INCOMPATIBLES

Inconnu

### f - PRODUITS DE DECOMPOSITION

Aucun

## 11 - Informations toxicologiques

left blank intentionally

### b - Toxicité aiguë

left blank intentionally

### c - Epidémiologie

left blank intentionally

### d - Toxicologie

Ce produit contient de la vermiculite. Certains dépôts de vermiculite peuvent contenir d'autres substances d'origine naturelle tels que la silice cristalline ou des matériaux fibreux. Thermal Ceramics s'est appuyé sur les fiches signalétiques de ses fournisseurs pour conclure que la silice cristalline ou des matériaux fibreux sont absents, en quantités réglementées, dans la vermiculite utilisée dans ce produit. Silice cristalline

### Centre International de Recherche sur le Cancer et National Toxicology Program

Sans objet.

## 12 - Informations écologiques

Aucun effet d'écotoxicité n'a été signalé pour ces produits.

### c - Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement pour le produit.

### d - Mobilité dans le sol

Aucun renseignement pour le produit.

### e - Autres effets indésirables (tels que dangereux pour la couche d'ozone)

Aucun effet indésirable de ce matériau sur l'environnement n'est prévu.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

### Gestion des déchets

Se conformer aux réglementations fédérales, d'état et locales.

Méthode d'élimination: Mise en centre de stockage de déchets. Tout ajout de produit chimique, transformation ou altération de ce matériau, peut rendre incomplète, imprécise, ou inappropriée, l'information de bonne gestion du déchet donnée dans cette FDS.

### INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Tel qu'il est actuellement fabriqué, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux répertorié ou caractéristique en vertu de la réglementation fédérale américaine (40 CFR 261). Tout traitement, toute utilisation ou modification, ou tout ajout de produits chimiques au produit tel qu'acheté peut modifier les obligations en matière d'élimination. En vertu de la réglementation fédérale américaine, il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser le matériau de manière adéquate, afin de déterminer s'il s'agit d'un déchet « dangereux ». Consulter la réglementation locale, régionale, nationale ou provinciale en vigueur afin d'identifier l'ensemble des exigences requises en matière d'élimination.

## 14 - Informations relatives au transport

a -

Class de danger: Non réglementé Numéro des Nations Unis: Non applicable  
Etiquette: Non applicable Numéro Amérique du Nord (NA): Non applicable  
Affichage: Non applicable Billet de chargement: Nom du produit

b - Désignation officielle de transport de l'ONU

Sans objet

c - Classe(s) de danger pour le transport

Sans objet.

d - Groupe d'emballage, le cas échéant

Sans objet.

e - Risques environnementaux (par exemple, Polluant marin [Oui/Non])

N°

f - Transport en vrac (en vertu de l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et du Code IBC)

Non réglementé.

g - Précautions spéciales dont l'utilisateur doit être informé ou qu'il doit respecter en ce qui concerne le transport ou le déplacement à l'intérieur ou à l'extérieur de ses installations

Sans objet

INTERNATIONAL

Class de danger TDG Canada: Non réglementé

Non classé comme une marchandise dangereuse suivant l'ADR (Route), RID (Train), IATA (air) ou IMDG (bateau)

## 15 - Informations Réglementaires

15.1 -

### REGLEMENTATIONS DES ETATS UNIS

**SARA Titre III:** Ce produit ne contient pas de substance déclarable conformément aux sections 302, 304, 313 (40CFR 372). Les sections 311 et 312 s'appliquent.. Il n'y a pas de données chimiques spécifiques à mentionner d'après cette réglementation.

**OSHA:** Se conformer aux règles de communication de dangers 29 CFR 1910, 1200 et 29 CFR 1926.59 et les règles de d'utilisation de protections respiratoires 29 CFR 1910.134 et 29 CFR 1926.103.

**TSCA:** Toutes les substances contenues dans ce produit sont listées dans l'inventaire des produits chimiques TSCA (Section 8(b)).

15.2 -

## 16 - Autres informations

left blank intentionally

### Dévitirification

left blank intentionally

### Elimination après usage

Morgan Thermal Ceramics [www.morganthermalceramics.com](http://www.morganthermalceramics.com)

### Evaluation de danger SIMD

Echelle de danger HMIS

HMIS santé effet aigu: 0

HMIS feu: 0

HMIS réactivité: 0

HMIS protection personnel: A déterminer par l'utilisateur

### Fiches de données techniques

Wendy: Please insert TDSs

### Sommaire des révisions

### FDS préparée par

SDS préparée par: DEPARTEMENT SANTE, SECURITE & ENVIRONNEMENT MORGAN THERMAL CERAMICS

### Avis au lecteur

Les renseignements donnés dans cette fiche sont fournis en toute bonne foi et sont considérés comme fiables à la date de la fiche de données de sécurité. Les employeurs peuvent utiliser cette FDS afin de compléter d'autres informations dont ils ont connaissance afin d'assurer la sécurité et la santé de leur employés et l'utilisation correcte de leurs produits. Ce résumé des données appropriées représente une opinion professionnelle; les employeurs noteront que les informations perçues comme moins adaptées n'ont pas été incluses dans cette FDS. C'est pourquoi, prenant en compte la forme résumée de la FDS Morgan Thermal Ceramics ne donne aucune garantie (exprimée ou impliquée), n'assume aucune responsabilité, ne fait aucune déclaration concernant l'exhaustivité de ces informations ou son applicabilité pour l'usage envisagé par l'utilisateur.